

Etaient Présents : Gérard BONNIN, Bernard FAVRELIERE, Michel GUILLOTEAU, Bertrand BORRA, Sylvie ENON, Monique BENOIST, Louis Marie GREGOIRE(S), Joël WIMART(S), Jacques BENOIT, Michèle ARNAULT, Jean GIRET, Michel DUCLOU, Michel BREBION, Marie-Claude BILLY(S), Jean-Luc DUGAS, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Charles POIRIER, Robert GIRAULT, Michel CORNUAULT, Bernard AUMOND, Patrice CHESSE, Gilles RAMPILLON, Gilles ONILLON, Claude FERJOU, Michel JOUTEAU, Jean-Paul GODET, Bernard MENARD, Bernard CAILLAUD(S) Jean-Pierre BRUNET, Christelle POISSON, Pascal PILOTEAU, RABILLOUD Hélène, Jean-Luc ROY et Martine CHARGE

Etaient excusés : MM Jean-Noël HAY, Jean LACHAUME, Serge MAROLLEAU, Ariel FABIEN Jacques BITAUD, Jean Michel BODIN

Secrétaire de Séance : Patrice CHESSE

Etaient absents : MM, André JOUBERT et Didier TAUDIERE

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance à 20H10 et nomme Monsieur Patrice CHESSE secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président propose aux membres de prévoir un additif au point 1. de l'ordre du jour, à savoir :

- Avenants aux travaux de construction de la MARPA

Les membres du conseil acceptent cet additif.

MARPA

Suite à des impératifs survenus en cours de chantiers, des avenants aux travaux de construction de la MARPA, examinés en commission d'appel d'offres du 15 Décembre 2009, sont proposés au conseil pour approbation. La globalité des avenants cumulés représente une plus value de + 0,901 %.

Lot n° 3 : Gros-œuvre

Montant du marché initial 468 001,85 € HT

Avenant n° 1 : plus-value de 3 698,73 € HT

Avenant n° 2 : moins-value de 15 633,13 € HT

Nouveau montant du marché : 456 067,45 € HT soit 545 456,67 € TTC

Lot n° 6 : Couverture/tuiles/zinguerie

Montant du marché initial avec option 18 603,13 € HT plus-value de 440 € HT

Nouveau montant du marché : 19 043,13 € HT soit 22 775,58 € TTC

Lot n° 7 : Etanchéité végétalisée

Montant du marché initial avec option 147 215,94 € HT

Avenant n° 1 : moins-value de 1 039,66 € HT

Avenant n° 2 : plus value de 1990,35 € HT

Nouveau montant du marché : 148 166,63 € HT soit 177 207,29 € TTC

Lot n° 8 : Menuiseries aluminium - Miroiterie

Montant du marché initial 125 171,48 € HT
Avenant n° 1 : plus-value de 6 754,49 € HT
Avenant n° 2 : plus-value de 245,00 € HT
Nouveau montant du marché : 132 170,97 € HT soit 158 076,48 € TTC

Lot n° 9 : Menuiseries intérieures – Signalétique

Montant du marché initial avec option 107 433,90 € HT
Avenant n° 1 : moins-value de 427,33 € HT
Avenant n° 2 : moins-value de 10 149,12 € HT
Nouveau montant du marché : 96 857,45 € HT soit 115 841,51 € TTC

Lot n° 10 : Cloisons – Plafonds – Isolation

Montant du marché initial avec option 168 319,94 € HT
Avenant n° 1 : moins-value de 5 370,51 € HT
Avenant n° 2 : plus-value de 5 522,79 € HT
Nouveau montant du marché : 168 472,21 € HT soit 201 492,76 € TTC

Lot n° 11 : Faux-plafonds

Montant du marché initial avec option 25 772,38 € HT
Avenant n° 1 : moins-value de 5 926,82 € HT
Nouveau montant du marché : 19 845,56 € HT soit 23 735,29 € TTC.

Lot n° 12 : Carrelage-Faïence

Montant du marché initial avec option 51 040,84 € HT
Avenant n° 1 : Plus-value de 3 131,79 € HT
Nouveau montant du marché : 54 172,63 € HT soit 64 790,47 € TTC.

Lot n° 13 : Sols souples

Montant du marché initial avec option 52 432,72 € HT
Avenant n° 1 : moins-value de 2 842,09 € HT
Nouveau montant du marché : 49 590,63 € HT soit 59 310,39 € TTC.

Lot n° 14 : Peinture et revêtements muraux

Montant du marché initial avec option 43 718,47 € HT
Avenant n° 1 : Plus-value de 4 097,95 € HT
Nouveau montant du marché : 47 816,42 € HT soit 57 188,44 € TTC.

Lot n° 15 : Plomberie – Sanitaire – ECS solaire

Montant du marché initial avec options 114 026,52 € HT
Avenant n° 1 : moins-value de 198,66 € HT
Avenant n° 2 : plus-value de 3 388,88 € HT
Nouveau montant du marché : 117 216,74 € HT soit 140 191,22 € TTC

Lot n° 17 : Electricité – courants forts et faibles

Montant du marché initial 255 100,72 € HT
Avenant n° 1 plus-value de 1 446,32 € HT
Avenant n° 2 plus-value de 8 126,94 € HT
Nouveau montant du marché : 264 673,98 € HT soit 316 550,08 € TTC

Lot n° 18 : Equipements de cuisine

Montant du marché initial 27 500,00 € HT plus-value de 971,00 € HT
Nouveau montant du marché : 28 471,00 € HT soit 34 051,32 € TTC

Pour mémoire :

Montant global du marché initialement prévu :	2 135 624,77 € HT
Montant des avenants en plus value :	108 975,29 €HT
Montant des avenants en moins value :	-89 732,80 €HT
Montant du nouveau marché :	2 154 867,26 € HT

Soit une augmentation totale de 0,901 %

Il a donc été proposé au conseil communautaire de :

ACCEPTER les avenants ci-dessus énoncés

AUTORISER le Président à signer les avenants et à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires

Validation à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. ZEI du Bois Roux :

1.1 - Projet de construction d'un Atelier relais / pour information

Le projet de construction d'un bâtiment artisanal sur la ZEI du Bois roux a été revu. réaliser un bâtiment répondant à leurs besoins. Après 4 Avant Projet Sommaire, il s'est avéré que la construction induisait une charge locative trop importante pour les porteurs de projet. Les 1ères évaluations annonçaient 600 000,00 € horstaxes.

Toutefois la commission économie souhaite ne pas abandonner le projet de construction d'un bâtiment artisanal. Elle propose de rester sur le même principe de bâtiment tout en proposant une offre immobilière standard. L'idée est de prévoir un bâtiment avec un atelier de 400m² divisé en 2 cellules de 200 m².

Financement :

Ce bâtiment bénéficiera du soutien de l'Etat par l'octroi d'une Dotation de Développement Rural (D.D.R.) à hauteur de 35% des dépenses subvention nables plafonnées à 350 000 €HT soit 122 500 €HT d'aide maximale.

Le programme PROXIMA sera également sollicité à hauteur de 100 000 €HT.

1.2 - Ventes de parcelles

1.2.1 Cession à l'entreprise Alu Inov

L'entreprise Alu Inov est implantée sur la commune de Moutiers sous Argenton. Son dirigeant, Ludovic FAIRIER, l'a créée en 2001. Cette société est spécialisée dans la fabrication et la vente d'ouvertures en aluminium. La particularité de cette entreprise est sa capacité à innover et à développer de nouveaux produits en permanence. Aujourd'hui elle emploie plus d'une vingtaine de personnes.

L'entreprise souhaite acquérir une parcelle sur la ZEI du Bois Roux de 9 436 m². Elle projette d'y implanter un lieu de stockage, la fabrication restant à Moutiers sous Argenton. Cette parcelle est enregistrée au cadastre sous le numéro 859, section D. Le prix net vendeur proposé est de 2 €HT/m² soit 18 872 €HT.

La commission a validé cette proposition.

Il a été proposé au conseil communautaire de :

DECIDER conformément à l'autorisation de vente des parcelles obtenue, de procéder à la cession de la parcelle ci – avant présentée, au bénéfice de l'entreprise Alu inov ou de son représentant légal ou de toute société, notamment une société civile immobilière qui viendrait à ses droits, dans les conditions déterminées ci- dessus

AUTORISER le Président à procéder à toutes les opérations et actes préalables ou concomitants nécessaires à la réalisation de cette cession selon les modalités particulières énoncées ci-dessus.

AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

Monsieur BONNIN précise que l'entreprise projette la construction d'un bâtiment dans un avenir très proche.

Validation à l'unanimité

1.2 2 Cession à la société VTI

Le bâtiment relais de la ZEI du Bois Roux est actuellement loué par la société VTI. Le souhait de la société VTI est d'acquérir un terrain sur la ZEI du Bois Roux afin d'y construire un bâtiment pour accueillir son activité croissante.

L'entreprise VTI se porterait acquéreur d'une portion de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro 858p, section D, sur la ZEI n°2 du Bois Roux à Saint Aubin du Plain. Le prix net vendeur proposé est de 2 €HT/m². Cette parcelle est en cours de division.

Il a été proposé au conseil communautaire de :

DECIDER conformément à l'autorisation de vente des parcelles obtenue, de procéder à la cession de la parcelle ci – avant présentée, au bénéfice de l'entreprise VTI ou de son représentant légal ou de toute société, notamment une société civile immobilière qui viendrait à ses droits, dans les conditions déterminées ci- dessus

AUTORISER le Président à procéder à toutes les opérations et actes préalables ou concomitants nécessaires à la réalisation de cette cession selon les modalités particulières énoncées ci-dessus.

AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

Validation à l'unanimité

1.3- Délibération GTLB (annule et remplace précédente)

Rappel : L'entreprise GTLB dirigée par Christophe VESSIERE a été liquidée. Cette entreprise avait sollicité et obtenu des aides de la part de la communauté de communes. La délibération présentée ici a pour but de préciser les modalités de calcul du montant de remboursement.

Le montant du reversement sera calculé comme suit : montant de l'aide octroyée divisé par 36, puis ce montant obtenu sera multiplié par le nombre de mois restant à exécuté. Pour rappel 36 est le nombre de mois durant lesquels l'entreprise a l'obligation de maintenir son effectif.

Il a été proposé au conseil communautaire de :

DECIDER l'inscription de la créance à la liquidation judiciaires pour un montant calculé comme vu ci-dessus

AUTORISER le Président à réaliser les démarches nécessaires.

Validation à l'unanimité

2. Karting

2.1 - Aide à la création d'emploi

En 2009, la piste internationale de karting du Val d'argenton a changé de propriétaire. Jean-François Girard et son équipe gèrent désormais la piste et ses infrastructures.

Ainsi sur la ZEI la Folie au Breuil sous Argenton se trouve désormais :

MG Kart, entreprise de fabrication de karting, Course Perfect pour la gestion de la piste et une association sportive, ASK, qui sera notamment chargée de l'organisation des manifestations sportives.

Jean-François Girard projette pour 2010 :

- une homologation auprès de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) pour créer une **Ecole Française de Karting (EFK)**. Cette école est ouverte à tous mais est plus spécialisée pour les jeunes âgés de 7 à 10 ans avec des karts adaptés. L'objectif est de faire découvrir le karting, donner goût à ce sport et de repérer de futurs « champions ».
- Organisation de compétitions :
 - ⇒ 13 et 14 mars : Championnat de France d'Endurance
 - ⇒ 10 et 11 avril : Championnat Régional
 - ⇒ 17 et 18 juillet : Championnat Kart Mag
 - ⇒ 1^{er} week-end d'octobre : 1 manche du Championnat du Monde.

Le développement de l'activité « courses » sur le circuit du Val d'Argenton nécessite la présence d'une personne supplémentaire. Cette personne sera recrutée en contrat à durée indéterminée et à plein temps par l'entreprise Course Perfect. Ses missions toucheront également la maintenance de karting, la promotion du circuit notamment lors des compétitions et l'accompagnement des clients.

Course Perfect a déposé une demande d'aide à la création d'emploi. Cette demande est éligible au dispositif de la CdC. Après étude du dossier par la commission

Il a été proposé au conseil communautaire de :

DECIDER d'accorder une aide directe pour l'emploi créé par l'entreprise dans les conditions prévues au règlement d'aides directes définies par la Communauté de Communes de l'Argentonnois

DETERMINER le montant de l'aide accordée pour la création d'emploi à 1 500 € pour l'emploi CDI à temps plein créé sous réserve de présentation des pièces justificatives.

AUTORISER le Président à procéder aux démarches nécessaires.

Validation à l'unanimité

3. Bâtiment artisanal Argenton l'Eglise

3.1 – conclusion d'un contrat de prêt pour le financement du projet de construction d'un bâtiment artisanal à Argenton l'Eglise

Plusieurs banques ont été sollicitées pour le financement du projet : Caisse d'épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Dexia. Le montant sollicité s'élève à 220 000 €HT sur 15, 20 et 25 ans avec des échéances trimestrielles.

*** Caisse d'épargne** (frais de dossier 200€)

	15ans	20 ans	25 ans
Prêt à taux fixe	3,90%	4,19%	4,44%
Coût global			
à échéances constantes	291 629,40€	325 922,00€	36 339,00€
à amortissements constants	285 422,50€	313 332,25€	343 321,00 €
Prêt à taux variable	15ans Euribor+0.61%	20 ans Euribor+0.70%	25 ans Euribor+0.89%
Coût global	243 360,28€	253 542,84€	268 239,8€

L'Euribor sera réévalué tous les 3 mois. Ainsi le coût présenté ci-dessus est un coût évalué le jour de la demande. La proposition de la Caisse d'Epargne ne prévoit pas de limitation à la hausse du taux donc un coût maximal non prévisible.

Crédit Agricole (frais de dossier 110€)

	15ans	20 ans	25 ans
Prêt à taux fixe	3,83%	4,08%	4,21%
Coût global			
à échéances constantes	290 236,15€	322 894,26€	36 773,73€
à échéances brisées	286 436,62€	318 012,86 €	35 060,29€

Crédit Mutuel (commission et frais de dossier Néant)

	15ans	20 ans	25 ans
Prêt à taux fixe	3,76%	4,04%	
Coût global			
à échéances constantes	288 846,66€	321 771,85€	
Prêt à taux variable	15ans Euribor+1,54	20 ans Euribor+1,73	25 ans Euribor+1,84
Coût global			
Calculé avec taux annonce	260 007,92€	278 944,13€	298 538,45€
Calculé avec taux maximal*	298 852,22€	333 377,74€	369 850,11€

* soit 4,26% pour 15 ans, 4,45% pour 20 ans et 4,56% pour 25 ans

Le prêt est indexé sur l'Euribor 3 mois avec un plafond pour la variation du taux de +2.

Dexia (commission d'engagement 220€)

	15ans	20 ans	25 ans
Prêt à taux fixe	4,16%	4,43%	4,61%
Coût global			
à échéances constantes annuelles	290 179,95€	324 361,00€	361 395,74€

La commission propose de partir sur une durée d'emprunt de 20 ans afin de proposer un prix de location approchant l'annonce faite au départ du projet à M. Landais c'est-à-dire 1 250 € HT.

Ainsi sur 20 ans, l'offre de financement la plus basse est celle du Crédit Mutuel avec un taux fixe de 4,04% soit un coût global de 321 771,85€ soit 1 341€ par mois.

L'offre de financement, du Crédit Mutuel, indexé sur Euribor 3M semble intéressante. En effet, aujourd'hui l'Euribor est plutôt stable. Après simulation, en prenant un taux à 2,45% (0,72+1,73) l'année 1 de remboursement puis en prenant le taux maximum de 4,45% pour les 19 années restantes, à la fin de la 2^{ème} année il restera 204 109,17€ à verser alors qu'en prenant le taux fixe le plus bas proposé, à la fin de la 2^{ème} année il restera 205 079,30€ à verser soit une somme plus importante.

Ainsi, a priori, la proposition du Crédit Mutuel serait la meilleure, compte tenu qu'il y a peu de risque d'être au taux plafond sur la durée total du prêt.

Il a été proposé au conseil de :

DECIDER de retenir l'offre de prêt sur 20 ans pour un montant de 220 000 € nécessaire au financement de la construction dans les conditions proposées par le Crédit Mutuel soit : un prêt indexé sur Euribor 3 mois avec taux plafond +2 fondé sur une périodicité de remboursement trimestrielle, avec Commission et frais de dossier : néant

AUTORISER le président à engager toutes les démarches nécessaires, dont la signature du contrat à venir.

Validation à l'unanimité

3.2 Avenants aux marchés initiaux de travaux / pour information et avis de principe

Le bureau du 9 décembre a validé des projets d'avenants pour les travaux de construction du bâtiment. Afin de sécuriser cette décision, suite à la modification des délégations en matière de signature de marchés intervenue en cours de travaux (cf conseil communautaire de septembre 2009), il sera sollicité du conseil qu'il donne un avis de principe confirmant la décision du bureau.

Pour mémoire, les avenants :

Lot n° 1 : Terrassement – V.R.D.

Montant du marché initial avec options 43 895,65 € HT moins-value de 3 169,00 € HT

Nouveau montant du marché : 40 726,65 € HT soit 48709,08 € TTC

Lot n° 9 : Electricité - Chauffage électrique - VMC

Montant du marché initial 19 256,14 € HT moins-value de 2 287,11 € HT

Nouveau montant du marché : 16 969,03 € HT soit 20294,96 € TTC

Le montant initial du marché de construction s'élevait à 187 636,63€HT. Le nouveau montant du marché de construction s'élève à 182 180,52€HT soit 217 887,91€TTC.

ENVIRONNEMENT

1. Natura 2000 : animation du Document d'Objectifs et demande d'aides relatives à la mission

Une partie de la Vallée de l'Argenton a été classée NATURA 2000. Suite à ce classement, le site a fait l'objet d'une procédure de définition d'un Documents d'objectifs. Celui-ci a posé, en 2004, les objectifs et mesures de gestion du site, une estimation du coût des principales actions et le principe d'une évaluation régulière de l'état de conservation des habitats et espèces. Suite à la validation du Documents d'Objectifs (DOCOB), une mission d'animation de la mise en œuvre de ce document a été confiée au bureau d'études BIOTOPE, pour une période de 4 ans (2004-2008).

Cette mission est aujourd'hui terminée et la DIREN, structure gestionnaire des dossiers Natura 2000, souhaite confier, pour 3ans, la mission d'animation à une nouvelle entité. L'idéal étant, selon la DIREN, que l'animation soit menée par un acteur local, et, si possible, une collectivité ou un établissement public de coopération intercommunale.

Après avis du Bureau du 26 mars 2009

- la CCA s'est déclarée candidate pour la mission d'animation du DOCOB de la vallée de l'Argenton et,

- M. Claude FERJOU a été présenté comme candidat pour la présidence du Comité de Pilotage en tant que Vice-président

Lors du Comité de Pilotage restreint du 23 septembre 2009 présidé par Mme la Sous-préfète de Bressuire, et après vote des membres, les deux candidats ont été élus à l'unanimité pour leur souhait respectif.

La CCA souhaite par conséquent formuler une demande d'aides pour la mission d'animation du DOCOB de la vallée de l'Argenton.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de **AUTORISER** le président à engager les démarches nécessaires à ces demandes.

Validation à l'unanimité

2. Avenant au contrat N2000

Un contrat Natura 2000 a été signé en 2008 pour la restauration et l'entretien du Clos de l'Oncle Georges. Ce contrat prévoit :

- la restauration du site (2 ha) par un prestataire extérieur : travaux effectués par l'entreprise DERVENN de décembre 2008 à mars 2009.
- l'entretien du site pendant les quatre années qui suivent : la CCA avait fait le choix de réaliser cet entretien en interne, au moins pour la 1^{ère} année.

Ce premier passage est en cours d'achèvement. Au vu des capacités matérielles de la Communauté de Communes, il serait plus efficace en terme de moyens et de temps, de confier cet entretien à un prestataire extérieur. Cette possibilité entraînera une augmentation du coût total du projet mais les aides resteront les mêmes, à savoir 100 %.

La CCA devra par conséquent formaliser cette demande par le biais d'un avenant au contrat Natura 2000 en cours.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de **AUTORISER** le président à proposer aux services de l'Etat un avenant exprimant les modifications souhaitées.

Validation à l'unanimité

3. Demande de subvention pour poste Technicien Médiateur Rivière 2010 et pour les actions 2010

Le précédent Contrat Restauration Entretien de l'Argenton et ses affluents étant terminé (2003-2007), une Etude Bilan a été lancée en juin 2008 pour établir un diagnostic des actions passées et élaborer un nouveau programme. Pendant cette phase préparatoire, le suivi du dossier par le Technicien Médiateur Rivière est indispensable pour la bonne conduite de l'étude. Certaines actions de gestion des cours d'eau, d'animation et de sensibilisation seront également mises en place en 2010. Afin de mener ce travail, la CCA souhaite solliciter les partenaires financiers pour le poste de Technicien Médiateur Rivière et les actions qui seront engagées en 2010.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de **AUTORISER** le président à engager toutes les démarches nécessaires à l'octroi des aides.

Validation à l'unanimité

CULTURE

1. Associations : demandes de subvention

> *Aide au montage de projets associatifs :*

Association Basket Pays Argentonnais à Argenton les Vallées en partenariat avec Argenton- Thouars Basket pour 2010.

Objet de la demande : organisation d'un championnat de France (NF2) de Basket-ball (3^o division nationale), évènement sportif unique sur le département. 2 rencontres de championnat et un match de coupe organisés à Argenton les Vallées.

Accueil entre 300 et 500 personnes.

Proposition commission : favorable, 3 500€ sur un budget prévisionnel du projet de 9 100€.

Association Maison pour Tous à Bouillé Loretz

Objet de la demande : Une exposition photos, documents et travaux manuels sur « Bouillé Loretz à l'Orée des Bois ».

Proposition commission : Le projet d'exposition ne peut pas être aidé car sa dimension est communale. Il est proposé en commission de les soutenir dans la parution du livre sur l'Argentonnais qui a une dimension intercommunale par l'achat de 15 livres par la CCA.

Twirling Club Argentonnais

Demande d'aide de la CCA par une subvention pour acheter des lots.

Proposition commission : ce projet ne rentre pas dans le cadre des demandes de subvention. La CCA leur a proposé des lots que l'association a refusé.

Collège de Bouillé Loretz

Envoi d'une information aux communes et à la CCA sur les projets de l'année scolaire 2009/2010.

Proposition d'un projet de séjour pédagogique en Espagne (avril 2010).

Proposition commission : ce projet ne rentre pas dans le cadre des demandes de subvention.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de

VALIDER les propositions de la commission et autoriser le président à verser la subvention accordée, dans le cadre du budget primitif 2010, en fonction du vote de celui-ci.

Validation à l'unanimité

2. Convention d'animation du territoire avec l'association Cant'Amüs

L'association Cant'Amüs intervient régulièrement sur le territoire Argentonnais afin de proposer des actions culturelles. L'association souhaite renouveler un projet d'animation du territoire, en partenariat avec la Communauté de Communes. Ce projet consiste en l'animation, par la Chorale Cant'Amüs, de plusieurs sites sur le territoire argentonnais.

Ainsi pour l'année 2010, l'association propose :

- d'animer une balade chantée, le dernier dimanche de juin, qui permettra de découvrir et de mettre en valeur des sites naturels et bâtis de l'Argentonnais et notamment la Vallée de l'Argenton.
- de s'associer à des manifestations ou fêtes locales et de participer à leur animation en proposant :

- ✓ une animation chantée qui accompagnera le circuit proposé par la communauté de communes de l'Argentonnois, afin de faire découvrir au public les différents lieux d'exposition du Festival des Arts en Terre d'Audace, les 29 et 30 mai 2010
- ✓ une animation chantée de différents sites éclairés dans le cadre des Journées du Patrimoine, en septembre.

Le coût de la prestation d'animation s'élève à 1 000 € pour l'année 2010.

Une convention pourrait définir la participation des deux partenaires dans ce projet d'animation culturelle du territoire, le montage de ces opérations devant se faire en partenariat avec la Communauté de Communes et ses techniciens.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de :

VALIDER ce projet d'animation et le coût de prestation de 1000 €,

AUTORISER le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la signature d'une convention et la mise en place du projet, ainsi que toutes dépenses afférentes, dans le cadre du budget primitif 2010, en fonction du vote de celui-ci.

Validation à l'unanimité

3. Proposition d'un partenariat avec le Service Art Plastique de Thouars pour « Itiner'Art »

Itinér'Art est un dispositif de diffusion décentralisée des arts plastiques mis en place depuis janvier 2004 par le service Arts Plastiques de la Ville de Thouars en partenariat avec la DRAC Poitou-Charentes, la Région, le Département, le Pays Thouarsais ainsi que chacune des Communautés de Communes du Pays (Argentonnois, Thouarsais, Saint Varentais).

Le concept est le suivant : des travaux sont réalisés par des artistes sur la base de thèmes imposés concernant le territoire Thouarsais ; les réalisations qui en découlent font ensuite l'objet, à titre gracieux, d'expositions itinérantes au sein des communes, bibliothèques ou écoles du pays qui en font la demande avec accompagnement par des intervenants qui expliquent l'objet, le thème et les caractéristiques de l'exposition notamment au du jeune public. Ces mêmes expositions sont transcrites sur des supports multimédias.

Les élus du territoire argentonnois sont associés à la définition des thèmes proposés aux artistes.

En 2008-2009, la Communauté de Communes a été partenaire de ce dispositif à hauteur de 2000 €.

Cette année, le service art plastique de la ville de Thouars sollicite à nouveau la Communauté de communes pour une aide financière de 2000 €. De même la Communauté de Communes sera de nouveau sollicitée pour l'assurance.

Mme CHARGE interroge le Président sur le budget global du projet « Itinér'art », ce afin de connaître la proportion représentée par ces 2000 €.

Monsieur le Président répond que la réponse sera donnée lors du prochain conseil mais qu'il est possible d'ores et déjà d'indiquer qu'il s'agit d'un pourcentage minime sur le coût global.

Eu égard aux caractéristiques et à l'intérêt de ce dispositif pour la diffusion de l'art sur la Communauté de Communes et la valorisation du territoire,

Il a été proposé au Conseil Communautaire de :

ACCORDER au service d'art plastique de la ville de Thouars une subvention d'un montant de 2000 € pour l'année 2009,

AUTORISER le Président à signer une convention définissant les modalités du partenariat, dont notamment les modalités de diffusion de l'exposition, d'accompagnement pédagogique, d'accessibilité aux supports, en y incluant les frais d'assurance jusqu'alors non mentionnés, **AUTORISER** le Président à procéder aux démarches et dépenses nécessaires

Validation à l'unanimité

4. Proposition d'un partenariat avec l'Ecole de musique du Bocage, pour un projet d'Opérette

L'association Cant'Amüs, partenaire d'un projet d'opérette, avec le Conservatoire de musique du Bocage Bressuirais, l'APE de l'école de musique de Parthenay et la mairie de Cerisay, a sollicité la CCA afin qu'elle puisse aider à l'accueil de cette manifestation sur son territoire. Deux concerts sont prévus l'un à Cerisay et l'autre à Parthenay, il a été proposé qu'un troisième concert soit réalisé en argentonnais à Bouillé Loretz (31 janvier 2010 à 16h).

Cette « Opérette Véronique » d'André Messager a pour scénario un marivaudage, qui sera ici interprété par les élèves de Sylvie Drouet, professeur de technique vocale, la chorale Cant'Amüs et les ensembles à vent des écoles de musique de Parthenay et du Bocage Bressuirais, sur une mise en scène signée Babette Moinier.

La mairie de Bouillé Loretz se propose de mettre à disposition à titre gracieux la salle des fêtes pour l'organisation de cette opérette. La subvention sollicitée est de 630€.

Eu égard aux caractéristiques et à l'intérêt de ce projet peu classique pour le territoire, il a été proposé au Conseil Communautaire de :

ACCORDER au conservatoire de musique du Bocage Bressuirais une subvention exceptionnelle d'un montant de 630 € pour l'organisation de cette opérette en Argentonnais, **AUTORISER** le Président à signer une convention définissant les modalités du partenariat. **AUTORISER** le Président à procéder aux démarches et dépenses nécessaires.

Validation à l'unanimité

5.JATA 2010 : choix de la commune d'accueil et dates du festival

La commune de Moutiers sous Argenton s'est portée candidate pour accueillir le « Festival des Arts en Terre d'Audace » qui se déroulera les 29 et 30 mai 2010.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de

VALIDER cette candidature et la signature de la convention définissant les engagements de la commune d'accueil ;

AUTORISER le Président à signer la convention d'accueil du « Festival des Arts en Terre d'Audace » avec la commune de Moutiers sous Argenton.

Validation à l'unanimité

6. Projet de bibliothèque intercommunale : dossiers de demandes de subvention pour le projet GAP autour de la science

« La science en bibliothèque » est un projet de territoire constitué lors des GAP (Groupes d'Appui aux projets) avec le Pays Thouarsais, la Bibliothèque Départementale des Deux-Sèvres et les bibliothèques du Thouarsais (St Varent, Thouars) se déclinant dans les bibliothèques de l'Argentonnais autour du thème de l'eau. Ce projet permettra de sensibiliser les jeunes et également un public plus large aux économies d'énergie et la préservation de notre planète. Celui-ci fait écho aux démarches engagées depuis longtemps par la CCA autour de cette thématique.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

AUTORISER le Président à solliciter des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, du Syndicat Mixte du Pays Thouarsais et de tout autre partenaire financier (public ou privé) afin de soutenir la Communauté de Communes dans la mise en œuvre du projet GAP sur la science en Argentonnais.

Validation à l'unanimité

7. Pour information : Bilan du JATA 2009 et des Journées du Patrimoine

Le temps des Arts

Les 16 et 17 mai derniers, un public nombreux, a découvert les diverses animations que leur ont préparées les organisateurs du **Festival des Arts en Terre d'Audace**.

Arts picturaux, arts musicaux, arts de la rue... ont guidé cette édition 2009 inspirée par les nombreux sites patrimoniaux d'Argenton les Vallées mis en lumière grâce à l'intervention des 3A.

Au détour des rues, quelle surprise de découvrir sculptures, peintures dans les vitrines des commerçants, des magasins inoccupés ou encore dans la grange près de la bibliothèque intercommunale. Pas moins de 17 artistes nous ont ainsi fait partager leur travail, mis en chanson par la Chorale Cant'Amüs.

Petits et grands ont également pu apprécier le moment de détente offert par la Colporteuse dans le parc de la bibliothèque.

Enfin, les artistes des spectacles ont transporté le public dans leurs univers, les New Orléans Society au rythme du blues et du swing et les Krilati par leurs performances acrobatiques.

Le Festival a été organisé par la CCA avec l'appui des associations du territoire.

Afin de renforcer la dimension intercommunale du festival, la Communauté de communes a souhaité que l'ensemble des communes soient représentées dans l'organisation.

Le budget du festival :

Dépenses totales : 19 717.19 € (pour un budget de 19 990 €)

Dont 2048 € pour les expositions (rémunération des artistes et assurance)
4500 € pour les prix et l'achat d'une oeuvre (500€)
300 € pour l'atelier pédagogique
6 200 € pour les spectacles
Et 6 630 € pour la communication, la réception et frais divers

Recettes perçues aujourd'hui : 3 265 €

Dont 1 000 € du Conseil Général
350 € de sponsors privés
1 400 € de la commune d'Argenton les Vallées
515 € recettes inscriptions
Reste à percevoir
2 710 € de la Région
100 € de sponsors privés

Solde à charge de la CCA : 13 642.19 €

En outre, trois dépenses ont été prises en charge directement :
Par la commune d'Argenton les Vallées :

- Location de salles pour 180 €
- Apéritif pour 100 €

Par le Comité des fêtes de Bouillé St Paul :

- Location matériel spectacle pour 520.26 €

Les Journées Européennes du Patrimoine

Lors des Journées Européennes du Patrimoine la CCA a ouvert ses portes au public. Une exposition photo sur la Vallée vue du ciel ainsi que le projet Vallée leur a été présentée avec des animations : sons d'animaux, dégustation de produits du terroir, livres sur la faune et la flore, l'eau...

Le public était satisfait de ce qu'il a découvert.

Il manquait par contre d'explications sur le bâtiment sur lequel, en effet, la CCA possède peu d'information.

Les permanences ont été assurées par les élus.

Passage du public le samedi : 28 personnes

Passage du public le dimanche : 72 personnes

Soit 100 personnes.

L'exposition est restée ouverte toute la semaine suivante.

Passage tout public : 6 personnes

Passage des écoles : 56 enfants et 4 accompagnateurs (école Ste Marie d'Argenton les Vallées)

Soit sur le temps de l'exposition : 166 personnes.

Les panneaux ont été laissés dans la salle de réunion, ils sont donc aujourd'hui toujours visibles.

La commission propose de continuer à organiser les Journées du patrimoine tous les deux ans. Les expositions présentées pourraient être ouvertes aux scolaires en début de semaine suivante sur réservation.

FINANCES

1. Décisions modificatives au Budget Général

Suite au transfert du terrain de St Maurice, en 2007 pour la somme de 61 278.53 €, il est nécessaire d'amortir ce montant sur 15 ans, soit 8 170 € par an,.

De plus suite à des ajustements sur les durées d'amortissement correspondant à un bien informatique, il est nécessaire de procéder à la régularisation pour 55€ et d'inscrire ces montants au budget

Il sera proposé au conseil communautaire d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement		
TOTAL		

Recettes d'Investissement		
	Virement de la section fonctionnement	
021		-8 225.00
280441-040	Amortissement subventions équipement	8 170.00
28183-040	Amortissement matériel informatique	55.00
TOTAL		0 €

Dépenses Fonctionnement		
	Virement à la section Investissement	
23		-8 225.00
67441	Subvention budget annexe	1 775.00
678	Charges exceptionnelles	- 1 775,00
6811	Dotations aux amortissements	8 225.00
TOTAL		0 €

Recettes de Fonctionnement		
TOTAL		

2. Décisions budgétaires modificatives Budget MARPA

Suite aux frais dus à la livraison du bois de chauffage (afin de mettre en route la chaudière de la MARPA), et au versement de l'emprunt DEXIA, au 1^{er} novembre avec intérêts dus pour la période de novembre à décembre, il convient de prévoir des crédits supplémentaires.

En outre, il est nécessaire, comptablement, de transférer l'étude de faisabilité réalisée en 2007, à un compte d'immobilisations (pour 7 050 €), étant donné que les travaux sont presque terminés.

Il a été proposé au conseil communautaire d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses Fonctionnement		
	Autres fournitures bois non stockables	
60618		525.00
6611	Intérêts des emprunts	1 250.00
TOTAL		1 775.00 €

Recettes de Fonctionnement		
	subvention équilibre	
7475		1 775.00
TOTAL		1 775.00 €

Dépenses d'investissement		
2313-041	Immobilisations construction	7 050.00
		7 050.00 €

Recettes d' Investissement		
2031-041	Immobilisations Etudes	7 050.00
TOTAL		7 050.00 €

3. Décisions modificatives aux budgets MARPA

Afin de reporter les restes à réaliser des subventions, comme il se doit, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Recettes d' Investissement		
1312	Subvention Région	- 20 000,00
1318	Subvention Autres	- 10 000,00
1318	Autres CNSA	- 2 149,00
1313	Subvention Département	32 149,00
TOTAL		/

4. Décisions modificatives au budget général

Le budget MARPA doit se clôturer fin 2009, avant que la gestion de la MARPA soit confiée au CIAS qui ouvrira un budget pour ce faire.

Cependant, les écritures (recettes et dépenses) ne seront pas toutes terminées au 31 décembre 2009 ; il s'agit donc de prévoir les crédits nécessaires au budget général.

Il a été proposé de créer une **opération** MARPA dans le budget général, où tous les comptes seront en H.T.

Il est ensuite été proposé une décision modificative « transférant » les crédits non utilisés à ce jour du Budget MARPA, vers le budget général opération MARPA.

Budget général, opération MARPA, nouveaux crédits à inscrire :

Dépenses d'Investissement		
0025	Opération MARPA	
2184	Mobilier	70 000.00
2313	Constructions	435 000.00
2313	Autres	16 500.00
TOTAL		521 500.00

Recettes d'Investissement		
0025	Opération MARPA	
1311	Etat FNADT	247 330,00
1312	Région ADEME	59 624,00
1313	Département	238 289,00
16411	Emprunt Mobilier	56 000,00
16818	Emprunt CRAM	28 266,00
TOTAL		629 509,00

Afin de transférer les subventions d'équipement, il est nécessaire de les inscrire au compte 1315 : subventions d'équipement transférable.

Celle de 2007, était inscrite au compte

1325 : subventions d'équipement non transférable

Pour transférer cette subvention, il est nécessaire d'inscrire des crédits afin d'annuler l'écriture 2007.

Il a été proposé la décision modificative suivante au budget MARPA

Budget MARPA, nouveaux crédits à inscrire :

Dépenses d' Investissement		
	subventions d'équipement non transférable	
1325		250 000.00

Recettes d' Investissement		
	subventions d'équipement transférable	
1315		250 000.00

5. Décisions budgétaires modificatives Budget PISCINE

Suite à la reprise de l'inventaire, il s'avère que le coffre fort acquis en 2007, n'a pas été amorti, et qu'il convient de régulariser les écritures, pour cela, une décision modificative est nécessaire.

Il a été proposé au conseil communautaire d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses d' investissement		
TOTAL		

Recettes d' Investissement		
021	Virement de la section fonctionnement	-44.00
28188-040	Amortissements autres immobilisations	44.00
TOTAL		0 €

Dépenses Fonctionnement		
23	Virement à la section Investissement	-44.00
6811	Dotations aux amortissements	44.00
TOTAL		0 €

Recettes de Fonctionnement		
TOTAL		

Validation à l'unanimité de l'ensemble des décisions modificatives (1 à 5).

6. Admission en non valeur

Considérant que le comptable du trésor, expose qu'il n'a pu recouvrer les Titres N°217.290 et 312 de 2006, prestations aide ménagères d'une bénéficiaire suite à un dossier de surendettement du 07/10/2008,

Il a été proposé aux membres du conseil d'accepter l'admission en non valeur pour la somme de 20.84€

Validation à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. Garantie d'emprunt : emprunt contracté par Habitat Nord Deux Sèvres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de construction de 6 logements à Massais

Habitat Nord Deux-Sèvres procède à des travaux de construction de 6 logements à Massais. Pour financer ces travaux, l'organisme va contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, des emprunts pour un montant total de 549 100 €.

La communauté de communes est sollicitée pour garantir ces emprunts.

Monsieur le Président propose aux membres de bien vouloir autoriser la dite garantie.

Mme CHARGE demande pourquoi la Communauté de Communes se porte caution. Monsieur le Président répond que la compétence est transférée à la CCA.

Validation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de l'avancée du travail du bureau dans le cadre de l'étude financière et stratégique.

Le travail est en cours et il n'est pas possible aujourd'hui de donner des informations précises sur les orientations qui seront retenues.

Cependant, il est ressorti des questionnaire une attente en matière de services à la personne.

Le prochain projet de territoire tiendra compte de cet élément important.

Le conseil sera informé dès que le projet de territoire sera à même d'être proposé à ses membres.

Spectacle Compagnie Pyramid, jeudi 17 décembre, 20h30, aux Commynes, à Argenton les Vallées

Dates à retenir :

Fermeture de la CCA du 24 au 31/12/2009

Cérémonie des vœux 2010 : Jeudi 7 janvier 2010, à 19H00 à St Clémentin.

Bureau le mercredi 13 janvier à 17H00.

Réunion Vice-présidents le 21 janvier 2010 à 16H00.

Réunion sur l'éolien à la CCA le Jeudi 21 janvier 2010 à 18H00.

Prochain conseil communautaire : mercredi 3 février 2010, à 20h à St Clémentin.

M. le Président conclut en remerciant les membres du conseil et clôt la séance à 21H35.